

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 10 (1934-1935)

Heft: 6

Artikel: Souvenir de "mob" : le trésor

Autor: Budry, P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

neuen Flugstaffeln vorsehe, daß eine Flugschule kürzlich eröffnet werden sei und eine neue Pilotenschule im kommenden Frühling geschaffen werden soll. Die Zahl der Militärflieger soll wesentlich erhöht werden.

*

Die *Abrüstungskonferenz* scheint wieder « unternehmungslustig » werden zu wollen. Bereits hat der Präsident derselben mit seinem engsten Mitarbeitern erwogen, ob nicht auf Beginn des Jahres 1935 die Generalkommission einzuberufen sei! Das ist immerhin etwas! Man will dabei wohl anerkennend Notiz nehmen von den Tatsachen, daß in Südamerika noch immer munter draufloßgekriegt wird, währenddem in China ein Kommunistenheer sich mit Regierungstruppen ebenso grausam wie blutig auseinandersetzt und in allen Staaten das Versagen der Abrüstungskonferenz durch vermehrte Rüstungen kompensiert wird. M.

Militärische Gebirgs- und Skiausbildung

Der Bundesrat hat eine umfangreiche Verfügung des Militärdepartementes, die « Vorschrift für die freiwillige außerdiestlichen militärische Gebirgs- und Skiausbildung » genehmigt. Sie umschreibt den Zweck dieses außerdiestlichen Ausbildungszweiges als « die Auswertung der im Zivilsport erworbenen elementaren Sommer- und Wintergebirgstechnik als Ergänzung der dienstlichen Gebirgsausbildung », welche Sache der Armee ist. Vorgesehen ist die Ernennung eines Stabsoffiziers als fachtechnischer Berater für gebirgstechnische Ausbildungsfragen und als Leiter der freiwilligen Kurse für Ausbildung von Kurskommandanten und Kurslehrern. Bei den Divisionen und Festungsbesetzungen wird ein Skioffizier als fachtechnischer Berater, Organisator und Leiter der außerdiestlichen Gebirgs- und Skiausbildung ernannt. Diese umfaßt Zentralkurse, gebirgstechnische Ausbildungskurse und Wettkämpfe, schweizerische Militärskiwettkämpfe, weiter regionale oder Verbandskurse, Wettkämpfe und Patrouillenläufe. Die Veranstaltung von militärischen Sprungkonkurrenzen in Uniform ist verboten. Die Teilnahme an allen Veranstaltungen ist genau geregelt.

Weiter enthält die « Vorschrift » Detailbestimmungen über die Organisation und Durchführung der freiwilligen außerdiestlichen militärischen Gebirgs- und Skiausbildung, das Kurswesen insbesondere, über die Wettkämpfe, die Sicherung der Disziplin, das Versicherungswesen u. a. m. Administrative Bestimmungen betreffen das Material und das Rechnungswesen.

Die Vorschriften, insgesamt 55 Artikel enthaltend, ersetzen diejenigen vom 23. Dezember 1931 und treten sofort vorläufig provisorisch für die Dauer von zwei Jahren in Kraft. Damit wird in das Militärskiwesen, das sich in den letzten zwei Jahren stark entwickelt hat, mehr Ordnung und System gebracht.

Souvenir de „mob“ — Le trésor

Quand vous aviez vu la section Prenleloup exécuter son fameux défilé en « sauts de grenouille », — une invention de Prenleloup pour dégourdir cette bande de civils vaguement militarisés qui formaient le dépôt de Lavey (près St-Maurice) — et, naturellement, au troisième bond les trois quarts de la section sur le cul, les gicles des premiers rangs dans les yeux des seconds, des sacrements, une abbaye de tous les diables, tandis que Prenleloup à cheval sur son sabre riait à bretelles craquées et se tapait sur les cuisses en hurlant hup-hup-hup, vous étiez fixé: Prenleloup n'était pas un type ordinaire. Le premier jour il était repéré. Quand il s'était présenté, avec ses bandes molletières hâtivement taillées par sa femme dans des pantalons différents, dont les attaches traînaient derrière lui, et cette pélerine racourcie par les mites au point de ne plus suffir à une fillette qui va porter les quatre-heures aux champs, le major, qui cultivait le style de feu le major Berney, lui avait demandé: « C'est de la Guyane que vous venez? » Il avait en effet la bobine d'un cambrioleur rigolo qui aurait passé garde-chiourme à Nouméa. On racontait qu'il avait volé sa femme au couvent de Collombey. Et comme, depuis quinze ans de congé, il ne savait plus

rien du service, il s'imaginait qu'on allait tout improviser pour la guerre. Dès le premier soir, il proposait des trucs invraisemblables, ramassés dans Fenimore Cooper: le Dépôt vivrait dans les bois des produits du sol; avec vingt fusils attachés par des ficelles on fabriquerait des mitrailleuses. Le Règlement d'exercice, de service, d'administration, ni vu ni connu. « Vous commencerez par vous occuper de ce transport de dynamite au château (Château de St-Maurice) », coupa net le major, avec l'espoir sans doute que cet hurluberlu réussirait bien à sauter avec le chargement.

La dynamite, tournée à la cassonade par dix années d'attente dans une poudrière, ne sauta pas, malgré une roue de char cassée et une collision avec une automobile. Mais il fut désormais entendu que Prenleloup serait affecté aux tâches périlleuses, aux missions héroïques. On en inventa d'insensées, où ce benêt donnait tête baissée, avec une innocence et un mordant que rien ne pouvait entamer.

A bout d'imagination, on le chargea enfin — les Italiens venaient d'attaquer Bourg Saint-Pierre — de sauver le trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice en toute urgence, et de l'emporter en lieu sûr. Suivi de ses attaches de molletières, d'un char d'enfant, de trois caisses réquisitionnées chez l'épicier, et de deux hommes avertis, il y alla. Un coup de téléphone à l'Abbaye, où un chanoine ami voulut bien assurer la réussite de cette plaisanterie, et voilà notre homme devant la sainte porte, exhibant ses ordres écrits. « Parfaitement, lui fut-il répondre, le trésor allait lui être remis sur-le-champ. » Mais inutile qu'il se dérangeât: le personnel de l'Abbaye aiderait aux deux hommes. En attendant, il accepterait sans doute de prendre un doigt de ce fendant cuvé, qui fait si bien entre dix et onze au mois d'août. Un doigt, deux doigts, quand il en eut pris autant de doigts qu'il en avait aux mains, le trésor tout chargé dans les caisses fermées l'attendait dans la rue, les deux hommes baïonnette au canon.

On les vit repasser à Lavey, par une tiède épouvantable, lui poussant par derrière, la tunique enlevée, la chemise ouverte, suant à fil tout son fendant cuvé. Ce trésor était d'importance, il pesait bien deux cents kilos d'or massif. On lui envoya du renfort. Et, sur ses roues branlantes, poussé par douze bras, le trésor s'achevait vers les cavernes de Savatan.

Là-haut, un magasinier, qui en avait vu d'autres, et que les drames de la réquisition de mob avait totalement blasé sur les phénomènes les plus imprévus, prit livraison du trésor, le remisa négligemment entre des caisses de « singe » et des caisses de haricots secs. Héroïque et vermeil, Prenleloup reparut le soir, au milieu du dîner, suivi de ses molletières dont la moitié traînait le long du corridor, et annonça, triomphant et modeste: « Mon major, ordre exécuté. »

Le lendemain on parlait de lui faire chercher les cloches de l'Eglise de Massongex.

Ce n'est que beaucoup plus tard qu'un riz-pain-sel fou de zèle, s'étant avisé d'inventorier les magasins aux vivres, découvrit entre les haricots secs et le « singe » ce singulier dépôt, et fit évacuer avec une bordée de « tonnerre », de « jean-foutres » et des promesses de « rations », ces deux quintaux de pavés, ferrailles de portes, vieilles bouteilles et débris de vaisselle, y compris les trois caisses sur lesquelles un custode facétieux avait écrit:

« Trésor de St-Maurice, à retourner à l'Abbaye quand les Italiens seront partis. » P. Budry.